



Note de présentation brève et synthétique COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels (délibération et maquette) : www.ville-poisat.fr.

Le compte administratif 2022 a été voté par le conseil municipal le 22 mai 2023.

SOMMAIRE

1. Contexte	2
2. Résultats de l'exercice	2
3. Section de fonctionnement	3
Les recettes de fonctionnement	3
Les dépenses de fonctionnement	6
4. Section d'investissement	8
Les recettes d'investissement	8
Les dépenses d'investissement	9
5. Etat de la dette	10
Les indicateurs	10
Profil d'extinction de la dette	11

1. Contexte

Au niveau national, 2022 a été marquée par un choc inflationniste : la hausse des prix est principalement due à l'augmentation des prix de l'énergie et début de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte économique incertain, les marges de manœuvre de la commune se trouvent directement impactées avec une baisse de la capacité d'autofinancement.

2. Résultats de l'exercice

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif retrace les mouvements effectués et fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Les résultats de clôture 2022 s'établissent comme suit :

Fonctionnement	réalisé 2021	réalisé 2022
Dépenses de fonctionnement	1 887 413,90 €	1 973 155,18 €
Recettes de fonctionnement	2 052 924,22 €	2 110 042,36 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	165 510,32 € (excédent)	136 887,18 € (excédent)
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	115 000 €	130 000 €
Résultat de fonctionnement cumulé (1)	280 510,32 € (excédent)	266 887,18 € (excédent)

Investissement	réalisé 2021	réalisé 2022
Dépenses d'investissement	812 557,18 €	316 260,49 €
Recettes d'investissement	548 850,15 €	534 651,50 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-263 707,03 € (déficit)	218 391,01 € (excédent)
Résultat d'investissement antérieur reporté	542 889,63 €	279 182,60 €
Résultat d'investissement cumulé (2)	279 182,60 € (excédent)	497 573,61 € (excédent)
Restes à réaliser en dépenses d'investissement (3)	82 791,55 €	81 686,11 €

Résultat global de clôture (1+2-3)	476 901,37 € (excédent)	682 774,68 € (excédent)
------------------------------------	----------------------------	----------------------------

En fonctionnement, l'année 2022 est marquée par des dépenses en hausse de 5%. Les recettes n'augmentent qu'à hauteur de 3%. Le résultat de l'exercice est excédentaire mais il présente une baisse de 13% par rapport à 2021.

En investissement, les recettes encaissées ont été supérieures aux dépenses, ce qui permet d'afficher un résultat cumulé excédentaire de 497 573,61 €.

Ces excédents feront l'objet de reprise et d'affectation lors de la décision modificative n°1 2023 valant budget supplémentaire.

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement la commune en 2022 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ;
- Les impôts locaux, les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les loyers des immeubles communaux ;
- Les subventions de la CAF pour l'enfance et la jeunesse.

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation
013 - Atténuations de charges	37 456,48 €	40 103,71 €	7%
70 - Produits des services et ventes diverses	138 270,28 €	144 704,62 €	5%
73 - Impôts et taxes	1 600 349,95 €	1 677 091,06 €	5%
74 - Dotations, subventions et participations	153 219,91 €	138 843,77 €	-9%
75 - Autres produits de gestion courante	89 718,40 €	84 120,46 €	-6%
Total recettes gestion courante	2 019 015,02 €	2 084 863,62 €	3%
76 - Produits financiers	2,60 €	2,45 €	-6%
77 - Produits exceptionnels	14 823,38 €	599,84 €	-96%
Total recettes réelles de fonctionnement	2 033 841,00 €	2 085 465,91	3%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	19 083,22 €	24 576,45 €	29%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	115 000,00 €	130 000,00 €	13%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 167 924,22 €	2 240 042,36 €	3%

Notre analyse portera sur les recettes de gestion courante - qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, les produits financiers et exceptionnels et l'excédent reporté.

Elles sont égales à 2 084 863,62 € et sont globalement en hausse de 3% par rapport à 2021.

- Atténuation de charges :

Ce chapitre correspond aux remboursements de rémunération et charges du personnel suite aux arrêts de travail et au financement par l'Etat d'agents en contrats aidés.

- Produits des services :

Le chapitre 70 enregistre les paiements effectués par les familles pour les temps périscolaires (restauration scolaire et ateliers) ainsi que les spectacles culturels.

Objet	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2021/2022
Culture	527 €	2 047 €	2 736 €	34%
Centre de loisirs / Périscolaire	36 474 €	35 226 €	29 030 €	-18%
Restauration scolaire	45 833 €	80 296 €	93 685 €	17%
Autres recettes	17 751 €	19 802 €	19 253 €	-7%
Total chap 70 - produits des services	101 605 €	138 270 €	144 704 €	5%

Ces recettes sont en hausse de 5% par rapport à 2021.

Globalement, les temps périscolaires sur le temps méridien et des ateliers du soirs connaissent une hausse de fréquentation importante par rapport à 2021 :

- +7% de fréquentation pour les ateliers du soir
- +13% de fréquentation pour la restauration scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des temps extrascolaires a été confiée aux ACL (Association des Centres de Loisirs). Les recettes du « centre de loisirs » sont donc en diminution car ils ne concernent plus que les temps périscolaires.

- Impôts et taxes :

Ce chapitre concerne essentiellement la fiscalité locale. Il est en progression de 9% par rapport à 2021. Il se détaille ainsi :

Objet	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation
Taxes foncières et d'habitation	1 346 312 €	1 411 558 €	1 466 584 €	4%
Dotations de solidarité communautaire	104 370 €	96 339 €	88 308 €	-8%
Taxe sur les pylônes électriques	15 258 €	15 606 €	16 014 €	3%
Droits de mutation	67 681 €	67 983 €	80 923 €	19%
TCCFE	0 €	8 864 €	24 594 €	177%
Autres	649 €	0 €	668 €	
Total chap 73 - impôts et taxes	1 487 623 €	1 534 270 €	1 677 091 €	9%

La commune n'a pas modifié ses taux d'imposition depuis 2013 mais les recettes fiscales évoluent chaque année. En effet, il faut tenir compte de l'évolution physique des bases d'imposition (nouvelles constructions et amélioration des habitations) et de la revalorisation annuelle des valeurs locatives définie par la loi de Finances (+3,4% en 2022).

Rappel des taux d'imposition 2022 :

- Taxe d'habitation : 12,94%
- Taxe foncière sur le bâti : 46,56% (30,66%+15,90%)
- Taxe foncière non bâti : 85,15%

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est obligatoire pour les Métropoles. C'est un versement au profit des communes membres, réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. La DSC a été maintenue par Grenoble-Alpes-Métropole en 2022. La baisse constatée correspond à un décalage de l'encaissement du solde 2022.

La TCCFE (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité) est perçue en application de la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui a réformé le régime de taxation de l'électricité. Dans un objectif d'harmonisation, la réforme a mis en place un calendrier d'harmonisation progressive, impliquant un alignement à la hausse car la commune de Poisat n'appliquait pas cette taxe auparavant.

- Dotations, participations :

Le chapitre 74 concernant les dotations, subventions et participations a connu en 2022 une baisse 9% soit -15k€.

Objet	CA 2021	CA 2022	Variation 2021/2022
DGF	56 481 €	39 967 €	-29%
DSR	23 586 €	23 788 €	1%
CAF	58 644 €	54 022 €	-8%
Autres recettes	14 509 €	21 067 €	45%
Total chap 74 - dotations, participations	153 220 €	138 844 €	-9%

Depuis 2014, les dotations de l'Etat sont en baisse : la DGF (dotation globale de fonctionnement) passe en dessous de 40k€ soit -29% par rapport à 2021.

Ce chapitre enregistre aussi les participations de la CAF pour les activités périscolaires, enfance et jeunesse.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien, la consommation des fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation
011 - Charges à caractère général	657 951,95 €	612 744,41 €	-7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	930 129,24 €	1 018 163,97 €	9%
014 - Atténuations de produits	25 989,00 €	28 562,00 €	10%
65 - Autres charges de gestion courante	156 080,36 €	195 328,58 €	25%
Total dépenses de gestion courante	1 770 150,55 €	1 854 798,96 €	5%
66 - Charges financières	11 891,25 €	10 907,87 €	-8%
67 - Charges exceptionnelles	1 290,97 €	6 330,86 €	390%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 783 332,77 €	1 872 037,69 €	5%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	104 081,13 €	101 117,49 €	-3%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 887 413,90 €	1 973 155,18 €	5%

Les dépenses réelles de fonctionnement - qui neutralisent les amortissements et les écritures comptables exceptionnelles - sont égales à 1 872 037,69 € en 2022 et enregistrent une hausse de 5% par rapport à 2021.

- Charges à caractère général :

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des équipements communaux : électricité, gaz, repas de la restauration scolaire, fournitures, contrats de maintenance...

Ce chapitre est en baisse de 7% par rapport à l'exercice 2021.

Les principales dépenses sont :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation
Gaz	38 483,09 €	36 263,02 €	31 861,79 €	-12%
Electricité	27 147,55 €	28 760,27 €	39 398,50 €	37%
Eau	7 020,16 €	7 979,92 €	11 668,10 €	46%
Prestation d'entretien des locaux	54 565,85 €	60 026,76 €	67 910,65 €	13%
Fourniture de produits d'entretien	10 494,52 €	7 318,76 €	11 128,13 €	52%
Fourniture et livraison de repas	32 439,81 €	50 320,95 €	64 191,12 €	28%
Maintenance informatique	12 770,29 €	10 629,05 €	9 255,96 €	-13%

Maintenance copieurs	9 585,32 €	8 402,88 €	9 081,51 €	-8%
Elagage, taille, tonte, débroussaillage	9 961,00 €	13 143,92 €	10 128,24 €	-23%
Location T1, T1bis, T3 Mairie	11 980,33 €	12 666,94 €	13 033,86 €	3%
Assurances	7 037,59 €	7 678,40 €	7 425,43 €	-3%
Taxes foncières	14 987,00 €	15 135,00 €	15 704,00 €	4%

- Dépenses de personnel :

Les charges de personnel s'établissent à 1 018 163,97€ en 2022 et représentent 52% des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une hausse importante qui s'explique par :

- la hausse du point d'indice à compter du 1er juillet 2022 ;
- l'augmentation du nombre d'heures des animateurs du fait de la hausse des effectifs en restauration scolaire ;
- le remplacement d'agents titulaires (arrêts maladie) par des agents contractuels ;
- la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C ;
- la nouvelle imputation comptable des mises à dispositions des ETAPS à l'école élémentaire

- Charges financières :

Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à 10 907,87€ en 2022. Elles continuent de diminuer (-8%) car aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

- Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre correspond à des participations versées à Grenoble-Alpes-Métropole et autres syndicats, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Objet	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation
Indemnités, cotisations et formations élus	73 039,34 €	74 827,83 €	77 342,73 €	3%
Subvention CCAS	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	-50%
Subventions aux associations	16 100,00 €	17 825,00 €	19 800,00 €	11%
Subventions : ACL et BOUTCHOU	30 000,00 €	30 000,00 €	80 124,00 €	167%
Eclairage Public (GAM)	4 314,36 €	2 329,51 €	5 627,19 €	142%
Autorisation Droit des Sols (GAM)	4 510 €	5 060 €	0 €	-100%
RAM	2 865 €	4 430 €	0 €	-100%
Gymnase Fernand Faivre (SIFFEP)	11 000 €	4 700 €	2 850 €	-39%
Autres	6 216 €	6 908 €	4 585 €	-34%
Total chap 65 - Charges de gestion courante	158 045 €	156 080 €	195 329 €	25%

- Opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre 2022 s'élèvent à 101 117,49 € et concernent les écritures d'amortissements des immobilisations.

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	542 889,63 €	279 182,60 €	-49%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	295 123,16 €	230 536,65 €	-22%
13 - Subventions d'investissement	110 086,00 €	202 347,36 €	84%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	650,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 081,13 €	101 117,49 €	-3%
041 - Opérations patrimoniales	28 715,52 €	0,00 €	-100%
21 - Immobilisations en cours	10 844,34 €	0,00 €	-100%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 091 739,78 €	813 834,10 €	-25%

- Dotations, fonds divers et réserves :

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Le FCTVA s'élève à 71 004,69 € en 2022 contre 64 365,36 € en 2021.

Ce chapitre a aussi intégré 150 510,32 € de résultat de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement 2022.

- Subventions :

La commune a reçu le soutien de plusieurs financeurs dans le cadre de projets d'investissements. Les subventions perçues en 2022 sont les suivantes :

Objet	Financier	Dispositif	Montant
Accessibilité du CSCS	Etat (Préfecture)	DETR	30 100 €
	Région	Bonus Relance	96 000 €
	Département	Dotations territoriales	33 863 €
Chaufferie Bois Mairie	Métropole	Fonds chaleur ADEME	5 470 €
Capteurs de CO2	Etat	Covid-19	1 696 €
Isolation combles école élémentaire	Département	Plan écoles	3 278 €
Réaménagements intérieurs du multi-accueil	CAF	Subvention	31 940 €
Total subventions			202 347 €

Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation
16 - Emprunt et dettes assimilées	109 912,98 €	109 846,36 €	0%
20 - Immobilisations incorporelles	19 172,40 €	44 729,57 €	133%
204 - Subventions d'équipement versées	188 179,10 €	7 634,00 €	-96%
21 - Immobilisations corporelles	214 528,92 €	82 102,66 €	-62%
23 - Immobilisations en cours	232 965,04 €	47 371,45 €	-80%
26 - Participations et créances	0,00 €	0,00 €	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	19 083,22 €	24 576,45 €	29%
041 - Opérations patrimoniales	28 715,52 €	0,00 €	-100%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	812 557,18 €	316 260,49 €	-61%

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Les dépenses d'investissements 2022 se répartissent ainsi :

- Solde des travaux d'accessibilité du CSCS (56 k€)

Les travaux de mise en accessibilité aux publics du centre socio-culturels et sportif ont été réalisés durant l'été 2021. Le solde de certains marchés a été payé en 2022 pour 56 k€. L'opération a coûté au total 282 726 € TTC et 187 375 € ont été financés par le département de l'Isère, l'État, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les soldes des subventions ont été perçus en 2022.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- Faisabilité et programme projet restauration scolaire (21 k€)

La commune a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir ses besoins dans le cadre du projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire. Une consultation a été lancée à l'automne 2022 pour choisir un maître d'œuvre pour le projet. Les travaux sont prévus en 2024, pour une livraison en 2025.

- Diagnostics des toitures (12 k€)

Un diagnostic de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux a été réalisé. Il a montré la nécessité de réaliser en priorité la réfection de la toiture et l'isolation du CSCS.

- Modernisation éclairage public (18k€)

Le plan de modernisation de l'éclairage public se poursuit avec la réalisation. Les travaux sont refacturés par la Métropole : les dépenses comptabilisées en 2022 correspondent aux travaux réalisés en 2021 sur le secteur Prémol et ancienne mairie.

- Travaux de maintenance :

Les principaux travaux de maintenance et d'amélioration du bâti réalisés en 2022 sont les suivants :

Objet	Montant
Mairie - Remplacement menuiseries et volets roulants RDC	12 148,78 €
Mairie - Luminaires	1 783,28 €
Ecole élémentaire - Luminaires	4 107,31€
Ecole élémentaire - Dalles plafonds préau	1 627,78 €
Ecole élémentaire - Barillets	2 862,00 €
Ecole élémentaire - Stores	2 949,36 €
Travaux de sécurité électrique	2 895,79 €
Détecteurs de CO2	3 640,56 €
Ateliers municipaux - Luminaires	4 487,26 €
Bibliothèque - vitrage isolant	1 221,84 €
Bancs publics	7 360,20 €
Total maintenance 2022	45 084,16 €

5. Etat de la dette

Les indicateurs

	2021	2022	Variation
Capital restant dû au 31/12/N (encours de dette)	1 284 764,94 €	1 174 568,57 €	-8,6%
Nombre d'emprunts	6	6	-
Type d'emprunt	100% taux fixe	100% taux fixe	-
Taux d'endettement	63,17%	56,32%	
Capacité de désendettement	5,1 ans	5,5 ans	7,8%

- Taux d'endettement :

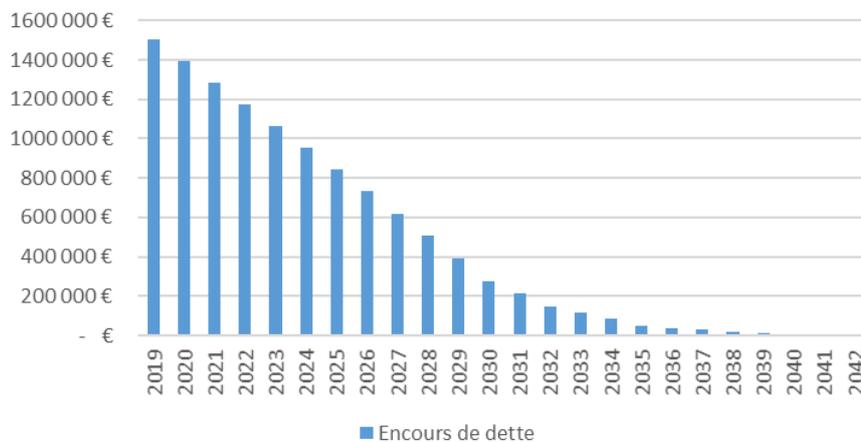
Le taux d'endettement apprécie la charge de la dette d'une commune relativement à ses recettes réelles de fonctionnement (rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement). Pour Poisat, le taux d'endettement s'élève à 56,32% en 2022 contre 63,17% en 2021. Ce taux est maîtrisé et en dessous du seuil d'alerte fixé à 120%.

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser toute sa dette. Ce ratio est considéré satisfaisant lorsqu'il se situe en dessous de 12 ans. Passé ce seuil, la collectivité pourrait rencontrer des difficultés de couverture budgétaires du remboursement de la dette. La capacité de désendettement de la commune de Poisat se situe à 5,5 ans en 2022 soit un niveau en deçà du seuil d'alerte.

Profil d'extinction de la dette

Profil d'extinction de la dette



A Poizat, le 22 mai 2023

Le Maire, Ludovic BUSTOS